

l'année, de 650.000 dollars attribués par l'entremise du ministère de la Culture et de la Science et de 100.000 dollars pour entreprendre des projets pour le ministère des Affaires étrangères et MINDEVCO.

N. Les fondations politiques de la République fédérale d'Allemagne (RFA)

65. Chacun des quatre principaux partis politique de la RFA a une fondation (Stiftung) chargée de réaliser des projets et de faire de la recherche dans les domaines de l'amélioration des structures sociales et de l'éducation socio-politique en RFA et à l'étranger. Ces fondations sont la Fondation Friedrich Ebert (FES) du SPD (parti social démocrate), la Fondation Konrad Adenauer (KAS) du CDU (parti démocrate chrétien), la Fondation Friedrich Naumann (FNS) du FDP (parti libéral) et la Fondation Hanns Seidel (HSS) du CSU (parti démocrate chrétien de la Bavière).

66. Les fondations travaillent principalement dans les domaines suivants: promotion du mouvement syndical, promotion du développement économique, appui aux organisations populaires, promotion des médias et appui aux institutions de recherche. Les fondations sont financées grâce à des octrois du Parlement qui sont, en gros, proportionnels à la représentation des partis à la chambre basse du Parlement fédéral. De plus le ministère fédéral de la Coopération économique (BMZ) prend en charge jusqu'à soixante quinze pour cent des coûts des projets des fondations dans les pays en voie de développement. Cette dernière contribution s'est élevée à 200 millions de dollars en 1986. Dans la description du programme que l'on trouve dans le budget fédéral pour l'année 1987, on explique en quoi consiste la promotion de l'éducation socio-politique dans les pays en voie de développement, qui est l'un des objets du programme. Il s'agit, dit-on, de donner un appui aux groupes et institutions socio-politiques qui travaillent à orienter leurs systèmes sociaux et politiques dans le sens des principes de la démocratie et de la justice sociale. L'évaluation de la dimension politique du programme reste entre les mains du ministère des Affaires étrangères; mais ce sont les fondations qui ont la responsabilité de choisir, de définir et de mettre en oeuvre les projets en collaboration étroite avec leurs partenaires des pays en voie de développement. Les quatre fondations portent un intérêt particulier au développement démocratique et à la participation à la vie politique. Elles ont un réseau important de représentants dans les pays en voie de développement.

O. L'Australie

67. En 1984 le gouvernement australien a établi un fond pour les droits humains administré par son ministère des Affaires